

**Théâtre de la Licorne, Scène conventionnée d'intérêt national
Art, enfance, jeunesse**

**Appel à projet pour une résidence mission d'éducation artistique et
culturelle de chorégraphe**

Pour les compagnies et artistes professionnels



Mairie de Cannes



**Direction Régionale des affaires culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

PRESENTATION DE L'ORGANISATION

1. Coordonnateur

Nom : Mairie de Cannes

Service : Théâtre de la Licorne

Adresse :

Pôle culturel municipal Cannes République

Place Commandant Maria

Code Postal : 06400

Commune : CANNES

Téléphone : 04 89 82 22 24 / 04 97 06 44 90

Site Internet : www.cannes.com

Mail : emilie.garcia@ville-cannes.fr

N°SIRET : 210 600 292 00 572 Code APE : 9004Z

Licences d'entrepreneur du spectacle N°1-, N°2- et N°3

2. Contexte

L'Education Artistique et Culturelle est un axe prioritaire de la Ville de Cannes qui s'est engagée à mettre la culture et l'art au cœur de la cité. Elle soutient et accueille des artistes en résidence toute l'année. A cela s'ajoute le dispositif singulier de résidence de transmission avec un artiste chorégraphe.

Au regard de cette politique culturelle volontariste, le théâtre de la Licorne a été reconnu par le Ministère de la culture scène d'intérêt national Art, enfance, jeunesse pour son projet artistique et culturel.

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, d'encourager les pratiques culturelles liées au spectacle vivant et de se donner un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants et des adolescents, le théâtre municipal de la Licorne, soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA poursuit son engagement dans la réalisation de résidences d'artistes en territoire.

Il souhaite pour cela mettre en place cette résidence d'éducation artistique et culturelle danse en s'appuyant sur son partenaire le Festival de Danse Cannes Côte d'Azur organisé par le Palais des Festivals pour permettre au public concerné un parcours cohérent autour de l'art chorégraphique.

3. Description de l'appel à projet

En partenariat avec la DRAC PACA, le théâtre de la Licorne s'est engagé à développer cette résidence d'éducation artistique et culturelle au sein d'un établissement scolaire, renforçant la dimension territoriale du projet. Elle vise à installer sur un temps long un artiste/une équipe artistique au sein d'un collège.

Les différentes actions présentées ci-dessous ont la volonté :

- d'inclure l'art dans la construction d'une école plus démocratique,
- d'interroger le rapport entre savoir, art et culture,
- de positionner la pratique et l'éducation artistique comme constitutives de l'ensemble des apprentissages.
- de donner l'occasion à un artiste d'expérimenter de nouveaux processus créatifs

Projet :

Dans le cadre du Festival de danse Cannes Côte d'Azur, le théâtre de la Licorne recherche une compagnie professionnelle de danse pour réaliser une résidence de chorégraphe en milieu scolaire et mener un projet autour de cette discipline artistique.

Le projet sélectionné devra favoriser les initiatives en matière d'éducation artistique et culturelle au collège les Vallergues, en établissant un lien avec les écoles primaires à proximité et une classe de seconde.

Ce projet permettra à des jeunes de bénéficier d'un contact direct et privilégié avec un artiste professionnel, d'expérimenter le processus de création artistique et d'être sensibilisés aux esthétiques et langages propre à l'artiste ou la compagnie. La compagnie ou l'artiste sélectionné(e) devra avoir une expérience significative de création participative (avec un public amateur) afin de pouvoir mener à bien la résidence.

Le projet développé autour de la proposition artistique de l'artiste se construira en concertation avec la chef d'établissement et l'équipe enseignante.

Pour compléter l'axe de pratique artistique et en parallèle des actions menées par le candidat sélectionné, les jeunes participants au projet seront invités à compléter leur parcours en assistant à une répétition et à une représentation durant la saison 2019-2020 du théâtre de la Licorne, Scène conventionnée et du Festival de Danse Cannes Côte d'Azur.

Public visé : 200 jeunes environ. Collégiens du collège Les Vallergues, école primaire à proximité et une classe de seconde d'un lycée de Cannes.

La période de résidence : 6 semaines entre mi-septembre et décembre 2019 et janvier et avril 2020.

Le calendrier des interventions sera établi par la médiatrice en concertation avec la compagnie, l'établissement scolaire et les établissements non scolaires concernés.

Composition du dossier de candidature

Pièces à fournir :

- Une présentation de la compagnie et de l'artiste,
- une note d'intention décrivant d'une part la démarche globale envisagée dans le cadre du projet proposé ainsi que les objectifs visés, et, d'autre part les modalités envisagées de mise en œuvre : le nombre, le rythme et la durée des interventions envisagées, le nombre de jeunes pouvant bénéficier de cette résidence, les retombées prévisibles sur le territoire et le public concerné,
- un dossier présentant les actions déjà menées en matière d'éducation artistique et culturelle.

Financement

Un budget de 10 000 € TTC sera versé pour la réalisation du projet d'éducation artistique et culturelle sélectionné. Le versement se fera en deux temps, en début et fin de résidence.

Ce budget comprend la rémunération brute de l'artiste, toutes charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Un logement sera mis à disposition gratuitement à l'artiste sur le territoire. Les frais de bouche seront à la charge de l'artiste tout comme les transports et les transferts locaux. Les jours de présence dans l'établissement, les repas du midi à la cantine seront pris en charge par l'établissement scolaire.

Un spectacle de son répertoire sera programmé la saison postérieure à sa résidence.

Règlement de l'appel à projet

Jury de sélection

L'artiste sera choisi par un jury de sélection qui rendra son choix définitif après examen des dossiers de candidature.

Le jury sera composé comme suit :

- du Maire de Cannes ou son représentant,
- de la DRAC PACA,
- de la directrice de la Culture de la mairie de Cannes,
- de la médiatrice spectacle vivant de la mairie de Cannes,
- d'un représentant de l'Education Nationale,
- du directeur du Centre International de Danse Rosella Hightower,
- de la directrice de la SEMEC ou son représentant,
- de la directrice artistique du Festival de danse Cannes Côte d'Azur
- du chef d'établissement du collège concerné
- d'un professeur de l'établissement concerné par le projet

Critères d'examen des dossiers

Les dossiers de candidatures seront examinés par le jury de sélection en fonction des éléments suivants :

- Expérience antérieure de la compagnie,
- intérêt du projet et capacité supposée à le mener à bien,
- motivations de l'artiste pour le projet qu'il propose

Cadre Juridique

Une convention spécifiant les engagements respectifs de la mairie de Cannes pour le théâtre de la Licorne et de la structure désignée est signée avant le début du projet.

Dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est à transmettre par courrier à l'attention de :

Direction municipale de La Culture

Pôle culturel municipal Cannes République

Place Commandant Maria

06400 CANNES

et par courrier électronique à l'adresse suivante

emilie.garcia@ville-cannes.fr

La date limite de dépôt des dossiers, version papier (un exemplaire) et version numérique, est le 18 juin 2019 à 9h.

Le nom de l'artiste retenu sera annoncé fin juin.